



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Cartignies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 62

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	R	Procuration à Christelle BLANDO
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	R	Procuration à Anne-Laure CATTELOT
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	R	Procuration à Laurence WATTEAU
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	

DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Orféo RIGONI
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Pascal NOYON
FELLERIES	Maxime LOUGUET	A/E	
FLAUMONT- WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	A/E	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Bruno MOYEN, conseiller suppléant
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	R	Procuration à Thierry THIROUX
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	A/E	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	R	Procuration à Christine BASQUIN
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	A/E	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	R	Procuration à Didier CARETTE
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloé TROUILLIEZ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Rémi LE ROUZIC	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Nicolas DOSEN
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	R	Procuration à Alain DERUE, conseiller suppléant

Objet de la délibération : Opération d'accompagnement à la plantation pour 2022-2023 : sollicitation du dispositif « Plantation et Renaturation » auprès du Conseil Départemental

Numéro de la délibération : DC_2022_075

Pièces jointes : (Néant).

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 62

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

En appui de la protection des haies figurant au sein des documents d'urbanisme des communes et projetée au sein du PLUi, la 3CA a mis en place fin 2021, un dispositif d'accompagnement à l'entretien du bocage en mobilisant le dispositif départemental « Plantation et Renaturation ». Celui-ci concerne d'une part, l'entretien des haies bocagères ; d'autre part, la plantation de nouveaux linéaires de haie ou arbres, menée par les agriculteurs ou les communes.

Fort d'un premier exercice 2021 portant uniquement sur l'accompagnement à l'entretien, il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'année 2022, en dotant cette seconde contractualisation d'un volet complémentaire portant sur les plantations. Celles-ci se destinent exclusivement aux agriculteurs et aux communes.

Cette aide à la plantation repose sur un schéma financier déployé, à partir d'une subvention sollicitée auprès du Département du Nord à hauteur de 60% du montant HT des travaux (fournitures et main d'œuvre réalisés par entreprise), plafonné à 10€/m linéaire et 75€/arbre.

Après consultation, 8 agriculteurs et 1 commune ont émis le souhait de planter un linéaire estimé de 1965 mètres, auquel s'ajoutent 88 arbres bocagers.

A cet effet, il est proposé de solliciter une subvention de 15 750 € représentant 60% du montant HT des fournitures et travaux de plantation. Ces travaux devront être effectués, en respect d'un cahier des charges, entre novembre 2022 et mars 2023 par une entreprise désignée par la communauté de communes selon les règles de la commande publique.

Ce dispositif prévoit une participation financière de la Communauté de Communes, à parité avec le bénéficiaire portant sur le solde du coût, déduction faite de la subvention départementale, comme décrit dans le tableau suivant :

	Plantation
Dépenses TTC	31 500 €
Dépenses HT	26 250 €
Département du Nord (60% du HT)	15 750 €
3CA	7 875 €
Agriculteurs/Communes	7 875 €

Il est proposé d'autoriser le Vice-Président en charge du Bocage et de l'Agriculture à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires.

La Commission Ressources Environnementales réunie le 16 juin 2022, et le Bureau Communautaire en date du 20 juin ont émis un avis favorable.

- = = = = = - = = = = = -

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement,

Vu le dispositif départemental « Renaturation et Plantation »,

Considérant le bocage comme élément identitaire du territoire,

Considérant les 20 agriculteurs volontaires, réunissant un linéaire de haies à entretenir de 254 483 mètres,

Considérant les 8 agriculteurs et 1 commune volontaire, réunissant un linéaire de haies à planter de 1000 mètres, auquel s'ajoute 100 arbres,

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- AUTORISER le président à solliciter la subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif Renaturation et Plantation pour l'année 2022-2023 pour un montant de 15 750 € correspondant à 60% du coût HT de plantation,
- APPROUVER les règles de participation financière communautaire, à parité avec les agriculteurs sur le montant TTC, déduction faite de la subvention départementale,
- AUTORISER le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires,
- CONFIRMER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022, correspondant au montant total TTC des travaux, sous réserve de l'obtention de la subvention départementale.

- = = = = = - = = = = = -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de

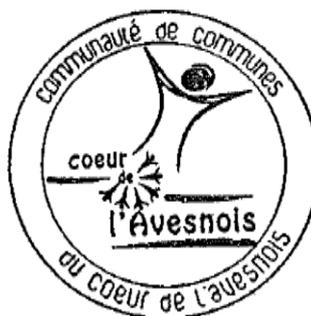
- **AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif Renaturation et Plantation pour l'année 2022-2023 pour un montant de 15 750 € correspondant à 60% du coût HT de plantation,
- **APPROUVER** les règles de participation financière communautaire, à parité avec les agriculteurs sur le montant TTC, déduction faite de la subvention départementale,
- **AUTORISER** le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires,
- **CONFIRMER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022, correspondant au montant total TTC des travaux, sous réserve de l'obtention de la subvention départementale.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



Publié sur le site Internet le 05/08/2022

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu le 05/08/2022

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20220630-DC_2022_075-DE